Gérer la paie au quotidien

Formation certifiante CCE éligible au CPF

CPF | CERTIFICATION | PRÉSENTIEL | SUR-MESURE | INTER ENTREPRISE

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Objectif de formation

À l'issue de ce parcours, vous serez en mesure d'établir la paie au sein de votre entreprise, en toute autonomie

Programme

ASSURER LA PRODUCTION DE LA PAIE

Appréhender l'environnement juridique de la paie

Hiérarchie des normes

Sources de documentation

Connaitre les étapes liées à l'embauche d'un salarié

Le contrat de travail

Formalités obligatoires (DPAE, la visite d'information et de prévention, l'inscription aux caisses de retraite, de prévoyance et mutuelle, vérification des titres de séjour pour les étrangers...)

Reconnaître les obligations juridiques d'un bulletin de paie conforme

Les mentions obligatoires et interdites

La nouvelle présentation du bulletin de paie

Les obligations juridiques

Les modalités de paiement, avances, acomptes et saisies sur salaires

Les annexes au bulletin de paie

Savoir définir le calcul du brut social

Le temps de travail, la notion de TTE, l'amplitude maximale et le respect des temps de repos Le salaire de base, la mensualisation, le SMIC et les minimas conventionnels

Les différents salaires (au temps, au rendement, au pourboire, au forfait)

Les différentes primes et indemnités, les éléments soumis et non soumis à charge

Les avantages en nature

Les frais professionnels

Les heures supplémentaires, les heures complémentaires, les heures de nuit, le travail du dimanche, les jours fériés

Savoir définir les cotisations sociales

Les différentes bases de cotisation

Le Plafond de Sécurité Sociale

Les tranches

Les taux de cotisations

Les proratas de plafond

Les réintégrations pour déterminer le net fiscal le calcul du net à payer et le PAS (prélèvement à la source)

Approfondir le calcul du brut social : prendre en compte les différents types d'absences

Distinguer les différentes absences payées ou non

Les droits du salarié - Les congés payés : acquisition, prise en indemnisation des CP

Les absences médicales

Le calcul d'une retenue pour absence

La déclaration des absences médicales via la DSN évènementielle

Le calcul des IJSS - Le complément employeur

Le principe de la subrogation - Le calcul de la garantie du net

Approfondir le calcul des charges sociales

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Toute personne souhaitant assimiler les fondamentaux pour établir un bulletin de paie

Durée

12 Jours dont 84 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

3400 € par stagiaire

500 € en supplément si option CCE

Adresse

Quimper - CFTMI/CEL
145 Avenue de Keradennec,
CS 76029,

29330 Quimper

https://cci-formation-bretagne.fr/finistere

FRANCE compétences CERTIFICATION enregistrée au Répertoire spécifique

La régularisation progressive des plafonds
Les régimes de retraite (ARRCO - AGIRC)
La garantie minimale de points - La réduction FILLON
La réduction TEPA
La majoration du taux d'allocations familiales
La sur cotisation chômage pour les CDD de courte durée
Seuils sociaux : les obligations sociales en fonction des effectifs (loi PACTE)

Etablir un solde de tout compte

La check-list préalable à la dernière paie
Les indemnités à verser en cas de rupture (fin de CDD, licenciement, rupture conventionnelle et démission)
Le régime fiscal et social des indemnités Les documents liés au départ : certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, attestation Pôle Emploi La DSN événementielle
La mise à jour du registre unique du personnel

Mettre en œuvre les travaux post-paie

Sensibilisation à la DSN : historique, définition et enjeux
Décodage d'une DSN
URSSAF Le paiement des charges : Urssaf, retraite et prévoyance
Contrôle des DSN et régularisation
Régularisation de DSN - Les écritures de salaire
Savoir répondre aux questions des salariés et des organismes

Savoir répondre à un contrôle URSSAF

Les points forts de la formation

- Délivré par CCI France et mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le Certificat de Compétences en Entreprise est une reconnaissance formelle, inscrit au répertoire spécifique France compétences et éligible au CPF.

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré requis sauf si vous souhaitez utiliser votre CPF et passer le CCE. Le certificat de compétences en entreprise est accessible à toute personne étant amené ou ayant géré la paie pour le compte de son organisation, d'une entreprise cliente (ayant suivi ou non une formation préalable sur cette thématique).

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Connaître et mettre en œuvre les éléments relatifs à la préparation, l'établissement, le contrôle et l'enregistrement comptable de la paie du personnel.

Les sessions

Quimper

- 02-03-16-17 octobre 06-07-20-21 novembre 04-05 décembre 2025 15-16 janvier 2026

▶ PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en cours de formation (cas pratique, quizz, travaux en sous groupes ou individuels..) et en fin de formation. A l'issue du parcours de formation, le candidat peut présenter à un jury de professionnels un dossier personnel de portefeuilles de preuves, validant l'ensemble des compétences couvertes par le référentiel CCE (Certificat de Compétences en Entreprise). Cet échange de 30 minutes permet aux candidats (salariés ou demandeurs d'emploi) de faire reconnaître des compétences détenues à des fins de valorisation d'un parcours, de mobilité ou de candidature à un emploi. Certificat de Compétences en Entreprise (CCE) « Gérer la paie ». Cette certification a pour objet de reconnaître et certifier les compétences des personnes en matière de gestion de la paie : Traiter et enregistrer la paie, Traiter et enregistrer les déclarations sociales et fiscales relatives aux salaires, Traiter le paiement des salaires.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, nombreux exercices d'application s'appuyant sur des cas d'entreprise, pédagogie active et participative. Les temps d'intersession permettent à chaque participant de mettre en application les outils vus en formation à chaque retour en entreprise

En savoir plus
Certification professionnelle - diplôme

Date et mise à jour des informations : 01/06/2025

Intitulé : Traiter la paie – Certificat de Compétences en Entreprise – CCE - CCI FRANCE

Cette formation est éligible CPF car elle est adossée au code répertoire spécifique : RS5369 - décision du 17-03-2021

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts

NATHALIE LE BRUN / Pierre-Yves LE GALL
formation.quimper@finistere.cci.fr
CFTMI/CEL Quimper - N° SIRET 130 022 932 00326 - N° d'activité 53290897729
145 Avenue de Keradennec,CS 76029, - 29330 Quimper
Tél. : 02 98 98 29 78 - formation.quimper@finistere.cci.fr - https://cci-formation-bretagne.fr/finistere

CCI FORMATION BRETAGNE